

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 OCTOBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GABEN Stéphane pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.

Absents :

M. VIDAL Jean-Christophe.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame Laurence DERRAMOND a été désignée secrétaire de séance.

2025.52 Objet : Subvention exceptionnelle au Rugby Club Boé Bon-Encontre.

VOTE : 25 Pour.

I - Exposé des motifs :

Le Rugby Club Boé Bon-Encontre (RCBB), établissement sportif majeur dans notre commune, célèbre cette année ses cinquante années d'existence. Le rugby, sport emblématique par son engagement collectif et sa culture de dépassement de soi, contribue activement à la cohésion sociale et à l'épanouissement des jeunes de notre territoire.

À l'occasion de ce jubilé, le club souhaite éditer un livre retraçant l'histoire de ses cinquante années, mettant en lumière l'évolution du club, ses réussites, les acteurs qui l'ont animé et son rôle dans la vie de la commune.

Monsieur Jean-Jacques DUMAS, dirigeant du club pendant 27 ans s'est en effet engagé dans ce projet colossal qui arrive à son terme à la fin de l'année. Le coût de l'édition est assumé par le club pour un montant de

Considérant l'engagement de valoriser la participation de la Commune par l'apposition du logo sur l'ouvrage, je vous propose de soutenir cette démarche par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à verser au RCBB qui représente un véritable pilier de notre vie locale, et de saluer ainsi l'implication des bénévoles et acteurs du club.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;
Considérant l'exposé ci-dessus,
Considérant l'intérêt culturel et historique du projet du RCBB,
Considérant la disponibilité des crédits,

Je vous propose, mes Chers Collègues :

- d'accorder au Rugby Club Boé Bon-Encontre une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros destinée à soutenir la publication d'un ouvrage retraçant les cinquante années d'existence du club et la célébration de cet anniversaire.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE d'accorder au Rugby Club Boé Bon-Encontre une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros destinée à soutenir la publication d'un ouvrage retraçant les cinquante années d'existence du club et la célébration de cet anniversaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 15 octobre 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

La secrétaire de séance,
Laurence DERRAMOND

